

A.S TRANSPORTS SASU 14 000 EUROS

14 rue Frédéric FAYS
69100 VILLEURBANNE

A VILLEURBANNE, le 29 juin 2023

OBJET : liste des souscripteurs des fonds

Madame GOURGOUILLAT Sarah Leti Madeleine Mébarka Jocelyne, née le 6 aout 1993 à AMBÉRIEU-EN-BUGEY (01), de nationalité française, mariée sans contrat de mariage le 7 mars 2020 à la commune de VAULX-EN-VELIN, à Monsieur HAMDY Ainis né le 27 janvier 1997 à PIERRE BÉNITE (69), de nationalité française, et tous deux demeurant à VILLEURBANNE (69100), 14 rue Frédéric FAYS.

Aux termes des pouvoirs valablement consentis par sa fonction de président lui donnant les pouvoirs de consentir le présent certificat. Atteste que la banque,

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – AGENCE DE SAINT-PRIEST 24 rue Henri Maréchal, 69800 SAINT-PRIEST

Est dépositaire des fonds, versés en numéraire pour 9 000 euros en vue de la constitution d'une SASU, dont la dénomination sociale est « A.S TRANSPORTS ».

Ladite société devant avoir un capital social de quatorze-mille euros soit 14 000 euros, divisé en cent-quarante actions (140), actions d'un montant nominal de cent euros chacune (100 euros).

La société aura son siège social sis à « VILLEURBANNE (69100), 14 rue Frédéric FAYS » et un objet social incluant :

- Transport public routier de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage.

Après avoir pris connaissance de la liste des actionnaires de la société précitée, il ressort que les actions de la société ont été régulièrement souscrites par :

Madame GOURGOUILLAT Sarah Leti Madeleine Mébarka Jocelyne, pour 140 actions (numérotées de 1 à 140) en contrepartie de son apport en numéraire égal à quatorze-mille euros (14 000 euros) représentés par cent-quarante actions (n° 1 à 140).

Le capital social et les actions souscrites sont partiellement libérés à la constitution en contrepartie de l'apport partiel de l'associé unique pour neuf-mille euros.

Constata que la liste des actionnaires mentionne le nombre d'actions souscrites (140 actions) libéré partiellement pour 90 actions, et les sommes versées par l'associé unique sur le compte en cours de constitution ouverte au nom de la société en formation correspondant à la répartition ci-dessus énoncée.

Attestation certifiée exacte, sincère et véritable, le 29 juin 2023

Fait en deux exemplaires à DECINES CHARPIEU

Mme GOURGOUILLAT Sarah Leti Madeleine Mébarka Jocelyne, actionnaire et présidente

Signature (avec mention lu et approuvé)

Lu et approuvé

